

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 25 SEPTEMBRE 2024

**Présents :** Ollivier-Henry Alain, Jourden Jean-Yves, Le Scel Marthe, Larvor Dominique, Baron Joseph, Le Roy Maryline, Saintillan Aurélie, Briand-Le François Aline, Le Meur-Bourdon Claudie, Bourdois Marie-Laure, Guillou Alain, Steunou-Roquinarc'h Solène, Cesbron Virginie.

**Absents excusés :** Le Goux Jean Pierre, Dartiailh Emmanuel  
**Secrétaire de séance :** Virginie Cesbron

\*\*\*\*\*

### 1 – COMMISSIONS COMMUNALES

Affaires générales	Solène Steunou-Roquinarc'h Maryline Le Roy Aline Briand - Le François Marthe Le Scel
Personnel	Jean-Yves Jourden Solène Steunou-Roquinarc'h Maryline Le Roy Virginie Cesbron Aline Briand - Le François
Travaux	Jean-Yves Jourden Aurélie Saintillan Dominique Larvor Joseph Baron
Ecole	Emmanuel Dartiailh Claudie Le Meur Virginie Cesbron
Affaires sociales	Aline Briand - Le François Marthe Le Scel
Communication	Solène Steunou-Roquinarc'h Maryline Le Roy Claudie Le Meur Aline Briand - Le François Virginie Cesbron
Culture	Alain Guillou Solène Steunou-Roquinarc'h Aline Briand - Le François Maryline Le Roy Emmanuel Dartiailh
Ouverture des plis - appel d'offres	Jean-Yves Jourden

	Aurélie Saintillan Joseph Baron Suppléants : Aline Briand - Le François Dominique Larvor
Ordures ménagères	Aurélie Saintillan Suppléant : Dominique Larvor
Animation économique	Jean Pierre Le Goux Maryline Le Roy Claudie Le Meur
Délégués au SDE	Jean-Yves Jourden Suppléant : Joseph Baron
Correspondant défense	Jean-Yves Jourden
Veilleur municipal (Mission Locale)	Aline Briand - Le François
Délégué CNAS	Solène Steunou-Roquinarc'h
Contrôle des listes électorales	Marthe Le Scel
Délégué à la sécurité routière	Jean-Yves Jourden
Correspondant incendie et secours	Jean-Yves Jourden
Groupe de travail ZAER	Jean-Yves Jourden Alain Guillou Aurélie Saintillan Joseph Baron

## 2 – POINT SUR L'ÉCOLE

Travaux école :

- Grillage à changer pendant les vacances de la Toussaint
- Structure de jeux à renforcer avec des plaques plastifiées

Animations scolaires :

- Les enfants ont été accueillis par le Club de la Vallée les mardi et jeudi de la Semaine Bleue. Certains grands-parents se sont joints à eux. Les enfants ont pu jouer aux boules. Le moment a été grandement apprécié par tout le monde.
- La directrice nous a informé que si la Commune souhaite accueillir le Leff Dance en mars 2025, les élèves y participeront.
- Boum d'Halloween organisée par l'Amicale Laïque à Kerprin mercredi 23 octobre de 15 h à 19 h 30.

Dans le cadre de sa prise de fonctions, le Maire a souhaité rencontrer l'équipe enseignante : la date est fixée au 7 novembre.

## 3 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Dans le cadre des projets d'aménagement sur la Commune, nous avons sollicité l'ADAC 22 afin qu'elle puisse nous assister sur le plan technique juridique et financier pour le pôle

rénovation thermique de l'école ; la prestation de l'ADAC pour la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre s'élève à 3900 € hors-taxe soit 4680 € TTC.

- Toiture de l'arrière-cuisine et de l'espace de stockage à Kerprin :  
Nous avons reçu un devis de l'entreprise Bourg-Blanc de Saint-Jean Kerdaniel pour la rénovation de la couverture de la réserve de Kerprin à savoir la dépose, l'évacuation et le remplacement des ardoises et gouttières pour un montant hors-taxe de 16075,84 €. Un second devis de l'entreprise Briand Réalisations de Saint-Fiacre se chiffre à 16984,97 €. Les travaux pourront être fait courant du mois de janvier
- Rejointoyage des joints de pierre de la salle d'exposition en chaux finition gratté pour un montant de 2 709.73 € HT par l'entreprise Camus Damien de Lanrodec.
- Réalisation en enrobé par l'entreprise Colas des trottoirs Rue de Coat Nay / retour vers la Route de Ploumagoar et espace entre la Bibliothèque et la salle d'exposition pour un montant HT de 17545 € HT (594 m<sup>2</sup>).
- Signalisation verticale par BSM pour 383.14 € HT : fourniture d'un panneau d'entrée d'agglomération et de 2 panneaux sortie d'agglomération.
- Réalisation de Point à Temps Automatique (PATA) par l'entreprise Colas pour 3675 € HT.
- Un devis pour le remplacement de deux projecteurs nous est parvenu du Syndicat Départemental d'Energie pour un montant de 6000 € TTC. Le reste à charge pour la commune sera de 3611, 11 €.  
Le conseil municipal, à l'unanimité,
  - EMET son accord pour ces travaux
  - AUTORISE le maire à signer les documents afférents à ce projet.

## 4 – PROJET ZAER

La loi du 10 mars 2003 sur l'accélération des énergies renouvelables confère aux communes le rôle d'identifier des zones d'accélération propices aux installations d'énergie renouvelable afin de définir des zones prioritaires pour contribuer aux objectifs nationaux. Toutes les énergies renouvelables sont concernées :le photovoltaïque le solaire thermique l'éolien l'hydroélectricité le biogaz la géothermie...

Jean-Yves Jourden, Alain Guillou, Aurélie Saintillan et Joseph Baron font partie du groupe de travail ZAER qui travaille en atelier avec le Leff Armor Communauté :

Alain Guillou nous présente les zones prioritaires proposées par le groupe de travail du LAC :

Il précise que la définition des zones prioritaires permettra aux porteurs de projet de bénéficier d'une procédure simplifiée.

Rien n'empêche cependant les porteurs de projet de se positionner sur d'autres secteurs non repérés sur le document final de ZAER mais la procédure ne serait pas la même Elle serait plus lourde (enquête publique, etc)

Au vu du schéma synthétisé par le Leff Armor Communauté, le Conseil Municipal décide

- Accord à l'unanimité pour l'installation d'ombrières sur les parkings de la commune que sont Kerprin et le cimetière ainsi que le parking de Coat An Doc'h appartenant au Leff Armor Communauté
- Accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits dans toute la commune
- Accord à l'unanimité pour l'installation de panneaux photovoltaïques au sol sur la zone 14 (en bordure de la 4-voies)
- Accord à l'unanimité sur le réseau chaleur bois énergie dans la zone du bourg et sur Coat An Doc'h
- Accord pour la géothermie sur toute la commune
- Méthanisation : vote par 12 contre et une abstention
- Eolien : vote par 8 contre, 3 pour et 2 abstentions

Ce vote sera transmis au Leff Armor Communauté qui doit s'assurer de la cohérence des propositions à l'intérieur de son territoire avant de transmettre au référent préfectoral une proposition consolidée de ZAER.

## **5 – ECHANGES DE TERRAINS CADORET/COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les parcelles cadastrées section D numéros 103, 104, 105, 106 et 946 situées au lieu-dit « Le Clos du Pont » appartenant aux Consorts Cadoret ont fait l'objet d'un compromis de vente avec un acheteur.

Madame Martine CADORET s'était rapprochée de la Commune au moment du règlement de la succession de son père en vue de procéder à un échange à prévoir avec la commune avant la vente définitive devant avoir lieu en décembre.

En effet, la commune de LANRODEC est propriétaire de la parcelle cadastrée section D numéro 947 qui constitue une partie de la propriété vendue tandis que les consorts CADORET sont propriétaires de la parcelle cadastrée section D numéro 945 qui constitue la voie communale. Les consorts CADORET sont également restés propriétaires des parcelles cadastrées section D numéros 958, 960 et 962 qui constituent des portions de voirie.

L'échange concernera :

- La parcelle D 947 sera cédée aux Consorts Cadoret ou au futur propriétaire,
- La Commune deviendra propriétaire des parcelles D 945, 958, 960 et 962.

La signature de l'acte de vente devant intervenir courant décembre, il est prévu de régulariser l'acte d'échange en même temps. Pour cela, nous pouvons prévoir la réalisation d'un acte d'échange sans soulte (valeur des lots échangés identique à 500,00 euros). Le montant des frais d'acte de 650,00 euros sera supporté par chacune des parties à concurrence de moitié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte à l'Office Notarial Gléron sise à Guingamp.

- Prendra à sa charge la moitié des frais d'acte notarial.

## 6 – SUBVENTION GDSA

Madame Saintillan Aurélie informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de subvention du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor (GDSA 22).

La formation dispensée par leurs bénévoles dans les communes entraîne des frais importants pour la GDSA 22 qui demande une participation aux frais engagés d'un montant de 60 € minimum par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE de verser la somme de 60 € au GDSA 22.

## 7 – LEFF DANCE

La 3<sup>e</sup> édition de Leff Dance aura lieu du 19 au 29 mars dans les communes du territoire du Leff. Quatre spectacles sont proposés aux Communes qui souhaitent se positionner pour accueillir des spectacles adaptés aux jeunes publics et aux familles.

Il conviendra à la commune :

- de mettre à disposition un lieu adapté
- d'aider à l'accueil technique du spectacle
- de diffuser les supports de communication
- de prendre en charge les repas le jour de la représentation
- d'accueillir le public
- de proposer un temps convivial pour le public

De son côté, le Leff Armor assure :

- la prise en charge des coûts des spectacles, transports et hébergements des artistes et techniciens,
- la coordination artistique et technique
- la réalisation de la communication de l'évènement,
- la billetterie des spectacles
- le co-accueil du public

Parmi les 4 spectacles proposés, deux d'entre eux seraient susceptibles d'être présentés à Kerprin.

Le Conseil Municipal souhaite se positionner sur (par ordre de préférence) :

- le spectacle n°1 : Nishike Trio Cie Azadi (performances entre musique, danse et acrobaties) le 21 mars
- le spectacle n° 2 : TeNir Cie A K Entrepôt (danse et arts plastiques sur le fil) le 28 mars

Les enfants de l'école pourraient participer aux spectacles en journée.

## 8 – CHENIL SERVICE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de partenariat avec le groupe SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il présente au Conseil Municipal la nouvelle offre de prestations de services portant sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Le montant de cette prestation pour l'année 2025 s'élèvera à 1100.23 € HT (0,787 € par habitant). Ce montant sera révisé annuellement. Le marché sera conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 et pourra être reconduit tacitement trois fois, sans que sa durée légale ne puisse excéder 4 ans.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat.

## 9 – SALON DES MAIRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide que la Commune prendra en charge les frais de déplacement et frais de logement des élus qui se rendront au Salon des Maires entre le 19 et le 21 novembre 2024, à savoir Monsieur Baron Joseph et Monsieur Guillou Alain.

La mairie réglera la facture à l'hôtel Eden (Paris 15°) soit 636.26 € ainsi que la facture de transport ferroviaire aux voyages Rouillard de Guingamp soit 428 €.

## 10 – QUESTIONS DIVERSES

FOND DE PEREQUATION : le Maire indique à l'Assemblée le montant du FPIC 2024 pour la commune de Lanrodec, soit 19812 €.

COMPOSTEURS : le Leff Armor communauté propose l'achat de composteurs plastiques de 400 litres au tarif de 30 € l'unité. Les personnes qui le souhaitent peuvent avoir accès à une formation en s'inscrivant sur le site du Leff Armor Communauté : formation prévue à Coat An Doc'h le 20 novembre à 14h30, à Blanchardeau les 19 octobre à 10h30 et 19 décembre à 18h30.

CANDIDATURE EMPLOI D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES :

20 candidatures ont été reçues à ce jour suite à la publication à la bourse de l'emploi. La commission personnelle doit se réunir pour étudier les candidatures avant de recevoir les candidats.

MARCHE DE NOËL :

Les gérants du Bistrot ne tiendront pas la buvette au marché de Noël cette année. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite proposer à une association la possibilité de tenir ce rôle. Un courrier va être envoyé aux associations et un tirage au sort désignera l'association lauréate.

POT DE NOËL DU PERSONNEL : il aura lieu le vendredi 20 décembre à la Mairie en présence des élus et des enseignants.

JEUNES SPORTIFS : le Conseil Municipal décide de ne pas faire de cérémonie cette année. Ce sera reconduit l'an prochain.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre à partir de 11h45.

Déroulement de la cérémonie :

- 10h45 rassemblement devant la mairie
- -11h30 dépôt de gerbe au monument aux morts : hommage aux morts pour la France
- 12 h : d'honneur servi au Moulin de Lanrodec

Le repas sera servi au Moulin sur inscription et offert aux personnes de 65 ans et plus

Les personnes désireuses d'accompagner les invités pourront déjeuner au tarif de 45 €.

Réservation avant le 3 novembre

L'école participera à la commémoration du 11 novembre. Les élèves feront des lectures et chanteront la Marseillaise.